

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : **4000711373/200128**

Nous soussignés, GROUPAMA ASSURANCE CREDIT, 5/7 RUE DU CENTRE 93199 NOISY LE GRAND CEDEX, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : ECF CAMPAGNET-LAGOUY

Adresse : 205 IMPASSE NICOLAS APPERT 26780 MALATAVERNE

Représentée par : Monsieur DANIEL CAMPAGNET

SIRET : 33386776000014

Forme juridique : S.C.P.

N° d'agrément préfectoral : E 02 026 0402 0

Délivré le : 28/11/2016

Pour la somme de 46 000 euros (quarante six mille euros)

Au titre des contrats de formation préparant à un permis hors formation professionnelle, en application de l'article R 213-3 du code de la route.

Le montant de la garantie couvre au moins à 30% de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des formations aux permis de la catégorie A et B dans les conditions prévues par l'article 8 de la convention prévue au 2° de l'article 2 du décret 2005-1225 du 29 septembre 2005, modifié par l'arrêté du 18 septembre 2006, instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/01/2018 au 31/12/2018

La présente attestation ne saurait engager GROUPAMA ASSURANCE CREDIT en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 07/12/2017

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)



31240 - NOISY LE GRAND
Tél. 05 61 24 66 66 - Fax 05 61 24 66 45
N° Oras : 07003071 - www.oras.fr